

# STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

**JE CONSOMME  
EAU TROP TARD!**



RAPPORT ANNUEL  
DE L'USAGE DE  
L'EAU POTABLE

2014

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [www.mamot.gouv.qc.ca](http://www.mamot.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-75959-1 (PDF)

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

## TABLE DES MATIÈRES

1. LA STRATÉGIE EN BREF .....	4
2. LA STRATÉGIE EN ÉTAPES.....	4
Adoption d'une réglementation municipale.....	5
Installation de débitmètres équipés d'enregistreurs de données .....	5
Programme de recherche et de réparation de fuites .....	5
Vérification annuelle de la précision des débitmètres.....	5
Installation des compteurs d'eau .....	5
Définition de la tarification adéquate .....	5
3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2014.....	6
Formulaire de l'usage de l'eau potable .....	6
4. LA MESURE DE L'EAU .....	8
Une démarche progressive .....	8
Objectifs .....	8
Échantillonnage résidentiel .....	8
Pour plus d'informations.....	9
5. CONTRÔLE ACTIF DES PERTES D'EAU.....	10
Recherche de fuites .....	10
Sectorisation .....	10
6. EXEMPLES D' ACTIONS POUR ÉCONOMISER L'EAU .....	11
7. FAITS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE.....	12
8. CONCLUSION .....	13
9. OUTILS DE SOUTIEN DISPONIBLES.....	14
Général .....	14
Économie d'eau et les municipalités.....	14
Contrôle actif des pertes d'eau .....	14
Compteurs d'eau .....	15
Coût et sources de revenus des services d'eau .....	15
Gestion durable de l'eau en horticulture ornementale .....	15

## 1. LA STRATÉGIE EN BREF

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie) a été mise en place en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour répondre à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.

Pour l'ensemble du Québec, les objectifs de la Stratégie visés pour le Bilan 2016 sont :

- 💧 une réduction d'au moins 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à 2001 ;
- 💧 une réduction du taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite (m<sup>3</sup>/d/km).

Pour y parvenir, plusieurs mesures et engagements ont été adoptés progressivement par les municipalités et le gouvernement.

## 2. LA STRATÉGIE EN ÉTAPES

Une approche progressive et collaborative avec les acteurs concernés a été privilégiée pour la mise en œuvre de la Stratégie. En effet, afin de bien tenir compte de la réalité municipale, un comité de suivi a été mis en place avec les unions municipales. De plus, des consultations ont eu lieu avec les partenaires à différentes étapes de la mise en place des mesures de la Stratégie. Les étapes réalisées et à venir sont illustrées dans la figure suivante.



### **Adoption d'une réglementation municipale**

L'adoption d'une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable permet d'assurer une bonne gestion de l'eau tout en sensibilisant les usagers à sa préservation.

Depuis 2012, toute municipalité participant à la Stratégie doit avoir adopté une telle réglementation.

### **Installation de débitmètres équipés d'enregistreurs de données**

Les débitmètres équipés d'enregistreurs de données dans un réseau de distribution d'eau potable permettent de mesurer et d'enregistrer la quantité d'eau distribuée dans la municipalité afin de calculer les indicateurs de performance de la Stratégie pour identifier rapidement de nouvelles fuites ou des consommations anormales.

Depuis 2014, tout débitmètre et réservoir nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée doivent être équipés d'un enregistreur de données.

### **Programme de recherche et de réparation de fuites**

La recherche de fuites sur un réseau de distribution d'eau potable permet de localiser activement les fuites d'eau pour ensuite les réparer rapidement et convenablement.

Depuis 2013, tout réseau dépassant l'un des objectifs de pertes d'eau potentielles (20 % et 15 m<sup>3</sup>/d/km) doit être ausculté à 100 % à chaque année.

### **Vérification annuelle de la précision des débitmètres**

La vérification annuelle de la précision des débitmètres permet à la municipalité de s'assurer que les données concernant l'eau distribuée sont valides.

Depuis 2015, la précision de tout débitmètre nécessaire au calcul de la quantité d'eau distribuée doit être vérifiée annuellement. La précision des débitmètres nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée doit être vérifiée d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et doit être acceptable (marge d'erreur maximale de 5 %) d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Installation des compteurs d'eau**

La mesure de la consommation d'eau permet de départager le volume d'eau engendré par les consommations de celui occasionné par les pertes d'eau. Étant donné que les objectifs de la Stratégie ne sont pas atteints au Bilan 2013, la démarche progressive de la Stratégie, annoncée en mars 2011, prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, les immeubles mixtes ciblés et dans un échantillon d'immeubles résidentiels aux fins de bilan. Notons que la date limite du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour avoir complété l'installation de compteurs d'eau est reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Depuis le Bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont la quantité d'eau distribuée par personne par jour est supérieure au 1<sup>er</sup> quartile canadien 2006 ou dont les pertes d'eau potentielles sont supérieures à 20 % de la quantité d'eau distribuée ou à 15 m<sup>3</sup>/d/km.

### **Définition de la tarification adéquate**

La Stratégie prévoit que la tarification adéquate soit définie conjointement avec l'ensemble des partenaires municipaux. Si les objectifs de la Stratégie ne sont pas atteints au Bilan 2016, la mise en place d'une tarification adéquate est prévue à partir de 2018.

### 3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2014

Les résultats présentés synthétisent les données provenant des 617 Formulaires de l'usage de l'eau potable complétés par les municipalités participantes et approuvés par le MAMOT. Puisque les Formulaires approuvés concernent 93 % de la population québécoise desservie par un réseau de distribution d'eau potable, les résultats sont considérés représentatifs de la situation au Québec.

#### Formulaire de l'usage de l'eau potable

Le Formulaire de l'usage de l'eau potable, développé par le MAMOT en collaboration avec les partenaires municipaux et techniques, s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable. Les données recueillies grâce à celui-ci sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au MAMOT concernant l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité. L'approbation annuelle de ce Formulaire par le MAMOT représente d'ailleurs une condition d'admissibilité pour toute demande d'aide financière présentée dans les volets eau des programmes d'infrastructures.

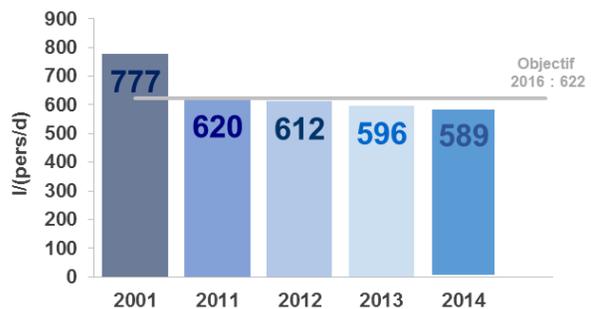
#### Analyse et présentation des résultats 2014 pour l'ensemble du Québec

**617**  
**FORMULAIRES**  
**APPROUVÉS**

SOIT :  
**77 % DES MUNICIPALITÉS AYANT UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**  
**93 % DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU QUÉBEC**

#### QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE PAR JOUR

**49 % DES MUNICIPALITÉS SE SITUENT SOUS LE 1<sup>er</sup> QUARTILE CANADIEN 2006<sup>1</sup> POUR L'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE**



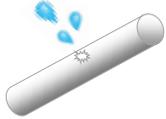
Tout d'abord, la quantité d'eau distribuée par personne par jour est passée de 777 litres en 2001 à 589 litres en 2014. La diminution de la quantité d'eau distribuée s'explique en partie par :

- les investissements majeurs des dernières années dans la réhabilitation et le remplacement de conduites de même que dans les nouveaux réseaux de distribution qui ont entraîné une réduction des fuites d'eau ;
- la récession économique qui a engendré une réduction de la consommation causée, par exemple, par les ralentissements de production et les fermetures d'industries ;
- les répercussions positives, sur une dizaine d'années, des nouveaux équipements de plomberie économes en eau et

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> quartile canadien 2006 est défini à la page 19 du [document officiel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable](#).

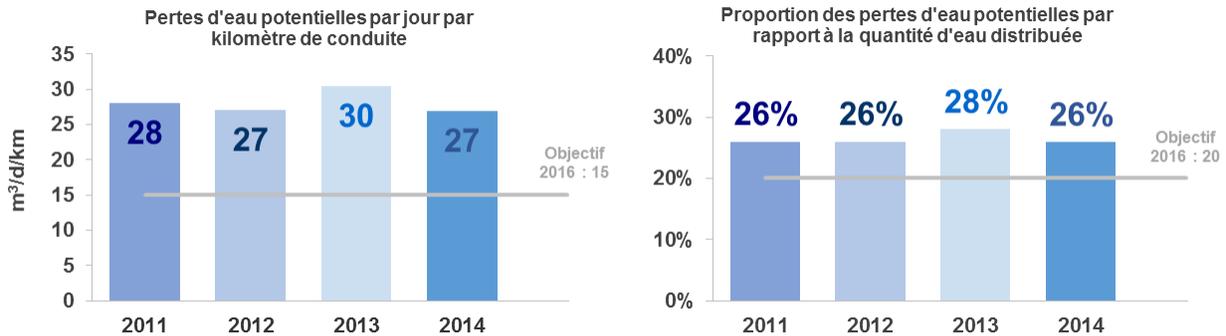
- 💧 l'impact positif des campagnes de sensibilisation sur la réduction de la quantité d'eau distribuée.

L'objectif visé pour le Bilan 2016, soit la moyenne canadienne de 622 litres (Environnement Canada, 2001), est ainsi atteint. Cependant, la moyenne canadienne a depuis baissé à 466 litres et la moyenne ontarienne à 386 litres (Statistique Canada, 2013), ce qui a pour effet de creuser l'écart en pourcentage avec la moyenne québécoise.



## **PERTES D'EAU POTENTIELLES** 77 % DES MUNICIPALITÉS ONT ATTEINT LES OBJECTIFS DE PERTES D'EAU POTENTIELLES

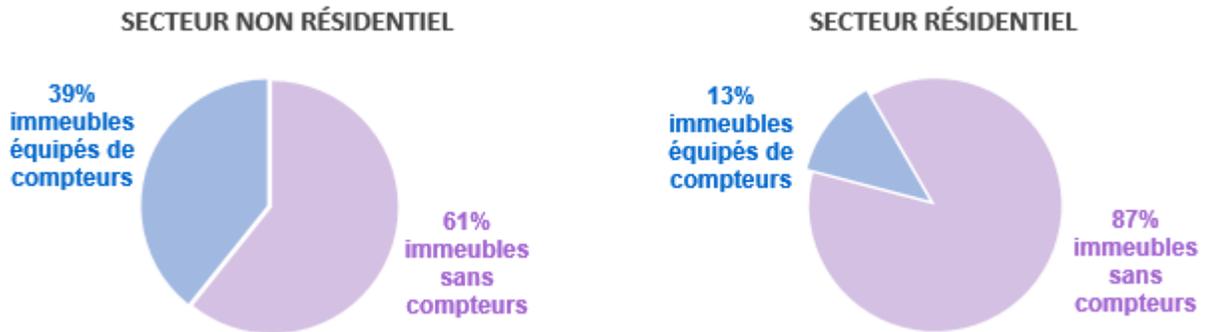
Par ailleurs, bien que 77 % des municipalités aient atteint les objectifs de pertes d'eau potentielles, l'objectif global de la Stratégie à cet égard, soit de limiter ces pertes à un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée et à un maximum de 15 m<sup>3</sup>/d/km, n'est pas atteint. Les municipalités, notamment les plus grandes, devront donc poursuivre le travail déjà amorcé afin de les réduire.



Cependant, en l'absence de compteurs d'eau, l'approche par débits de nuit a été utilisée pour calculer les indicateurs de pertes d'eau potentielles. Cette approche peut donner lieu à une surestimation des pertes, par exemple, des consommations de nuit non mesurées des usagers non résidentiels augmentent le taux de pertes d'eau potentielles. Pour obtenir un taux plus réaliste, plusieurs municipalités procèdent actuellement à l'installation de compteurs d'eau chez les grands consommateurs d'eau et mesurent leur consommation nocturne.

La variation des résultats de 2011 à 2014 est considérée négligeable dans le contexte de l'incertitude provenant des consommations de nuit non mesurées, du traitement des données nocturnes et de la précision des instruments de mesure. D'ailleurs, 40 % des municipalités ont complété la vérification de l'ensemble de leurs débitmètres en 2014 et 73 % d'entre elles ont des débitmètres dont la précision est considérée acceptable (marge d'erreur de moins de 5 %).

## PROPORTION DES IMMEUBLES ÉQUIPÉS DE COMPTEURS D'EAU



Finalement, 39 % des 118 000 immeubles non résidentiels et 13 % des 1 825 000 immeubles résidentiels sont équipés de compteurs d'eau. Entre les années 2012 et 2014, on remarque une hausse de la proportion d'immeubles équipés de compteurs d'eau de 5 % dans le secteur non résidentiel et de 2 % dans le secteur résidentiel.

### 4. LA MESURE DE L'EAU

#### Une démarche progressive

Étant donné que les objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints pour l'ensemble du Québec au Bilan 2013, la démarche progressive de la Stratégie, annoncée en mars 2011, prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels<sup>2</sup> et dans un échantillon d'immeubles résidentiels<sup>3</sup> aux fins de bilan. Notons que la date limite du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour avoir complété l'installation de compteurs d'eau est reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Depuis le Bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont la quantité d'eau distribuée par personne par jour est supérieure au 1<sup>er</sup> quartile canadien 2006 ou dont les pertes d'eau potentielles sont supérieures à 20 % de la quantité d'eau distribuée ou à 15 m<sup>3</sup>/d/km.

#### Objectifs

La mesure de la consommation d'eau permet de savoir de façon plus précise où va l'eau, c'est-à-dire de départager le volume d'eau engendré par les consommations de celui occasionné par les pertes d'eau, pour pouvoir ensuite poser les actions appropriées. La mesure de la consommation améliore la précision des bilans d'eau et outille autant les municipalités que les propriétaires d'immeubles dans leurs démarches d'économie d'eau.

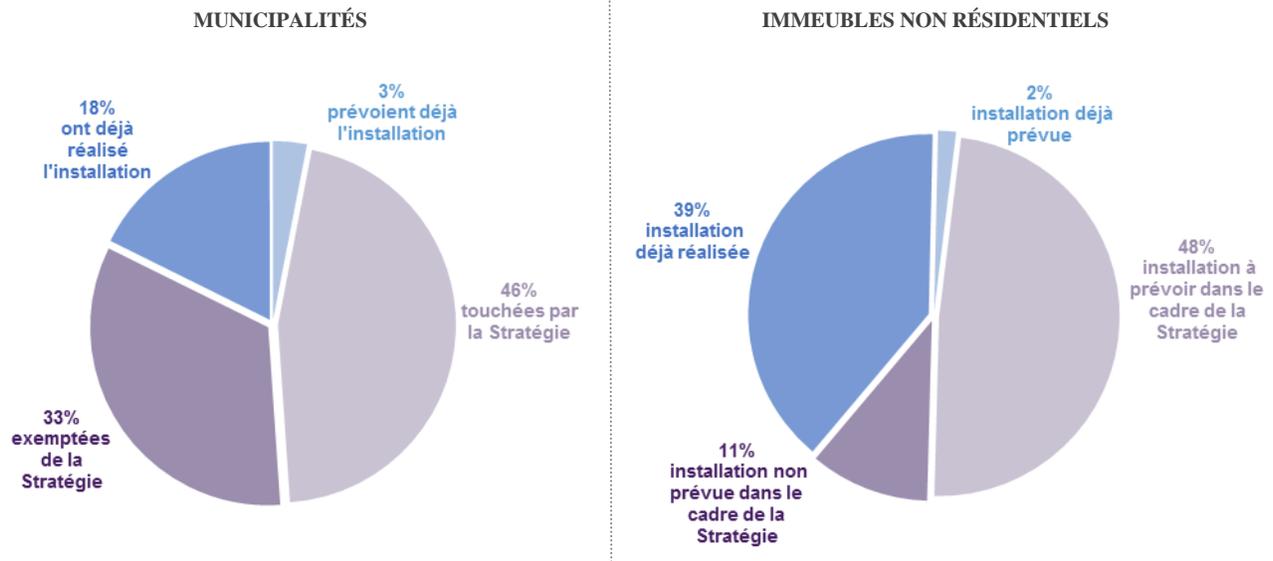
#### Échantillonnage résidentiel

La consommation d'eau du secteur résidentiel est généralement la plus importante dans une municipalité. Sa mesure ou son estimation avec précision a donc un poids important dans le bilan. Selon la recommandation du Manuel M36 de l'American Water Works Association (AWWA), en l'absence généralisée de compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, l'échantillonnage est une solution reconnue qui permet d'estimer la consommation d'eau de l'ensemble des logements résidentiels avec une marge d'erreur donnée.

<sup>2</sup> Les immeubles non résidentiels incluent les industries, commerces et institutions ainsi que les immeubles municipaux et mixtes ciblés.

<sup>3</sup> Les immeubles résidentiels incluent les résidences et les immeubles mixtes non ciblés.

## Répartition des municipalités et des immeubles concernant l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels



Selon les résultats des bilans 2014, les deux tiers des municipalités auront installé des compteurs d'eau dans tous leurs immeubles non résidentiels au terme de la Stratégie. Cette proportion correspond à près de 90 % des immeubles non résidentiels.

Actuellement, près de 20 % des municipalités ont déjà installé des compteurs d'eau dans l'ensemble de leurs immeubles non résidentiels, ce qui représente environ 40 % des immeubles non résidentiels au Québec. En considérant les municipalités ayant entièrement ou partiellement des compteurs d'eau installés dans leurs immeubles non résidentiels, cette proportion s'élève à 66 % des municipalités.

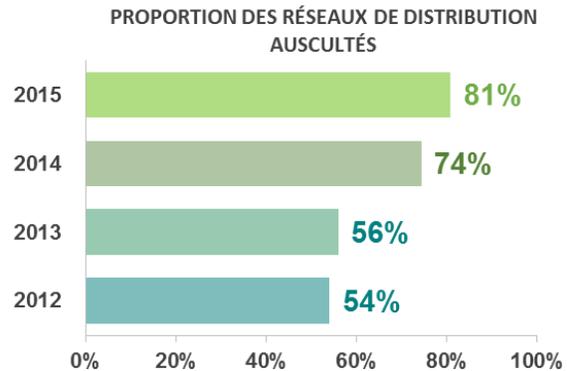
### Pour plus d'informations

L'aide du [Formulaire de l'usage de l'eau potable](#) détaille la démarche à entreprendre pour les municipalités qui n'ont pas atteint les objectifs de la Stratégie.

## 5. CONTRÔLE ACTIF DES PERTES D'EAU

### PROGRAMME DE RECHERCHE ET RÉPARATION DE FUITES

**56 %**  
DES MUNICIPALITÉS ONT AUSCULTÉ  
LEUR RÉSEAU DE DISTRIBUTION  
**9 915** FUITES D'EAU RÉPARÉES

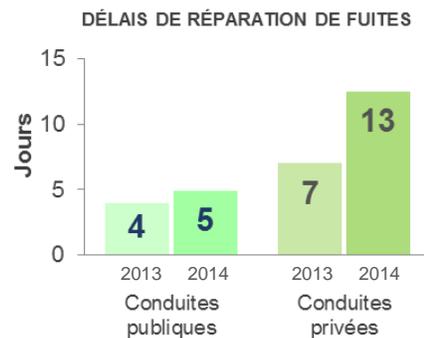


Des 617 municipalités ayant complété le Formulaire de l'usage de l'eau potable 2014, 56 % ont ausculté leur réseau de distribution. De ce nombre, 205 municipalités ont ausculté 100 % de la longueur totale de leurs réseaux de distribution en 2014, soit presque le double de municipalités par rapport à 2013.

#### Recherche de fuites

Pour l'année 2014, une recherche proactive de fuites a été réalisée sur 74 % de la longueur des réseaux de distribution, soit une augmentation d'environ 20 points de pourcentage par rapport aux années 2012 et 2013. Ainsi, environ 28 000 fuites d'eau ont été réparées depuis 2012. Selon les plans d'action soumis par les municipalités, la recherche de fuites devrait atteindre, en 2015, 81 % de la longueur des réseaux de distribution.

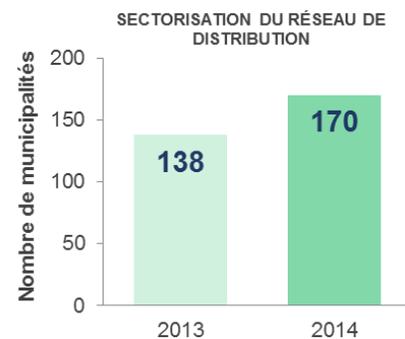
La rapidité et la qualité des réparations des fuites est un des quatre piliers de l'AWWA pour la réduction des pertes d'eau réelles. Le développement d'une stratégie visant à minimiser la durée des pertes d'eau est donc essentiel dans un programme de recherche et de réparations de fuites. En 2014, le délai moyen pour réparer une fuite dans les municipalités a été estimé à 5 jours ouvrables sur les conduites publiques (municipales) et à 13 jours ouvrables sur les conduites privées (des usagers).



#### Sectorisation

Le nombre de municipalités qui subdivisent leur réseau en secteur de suivi de distribution a augmenté de 19 %, passant de 138 municipalités en 2013 à 170 municipalités en 2014.

Un secteur de suivi de distribution est une zone du réseau où l'analyse du débit de nuit est effectuée pour repérer rapidement une nouvelle fuite ou une consommation anormale de façon à déployer les équipes de recherche de fuites au bon endroit et au bon moment.



## 6. EXEMPLES D' ACTIONS POUR ÉCONOMISER L'EAU

Des 617 municipalités ayant complété le Formulaire de l'usage de l'eau potable 2014 :



**42 %** des municipalités ont installé des points d'alimentation en eau brute pour les travaux ne nécessitant pas d'eau potable tels que le nettoyage de rue, l'arrosage d'aménagement paysager et la construction.



**38 %** des municipalités ont optimisé la consommation des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.



**25 %** des municipalités ont mis en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout dans les immeubles non résidentiels.



**80 %** des municipalités ont adopté les bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.



**45 %** des municipalités ont mis à niveau ou remplacé les accessoires et équipements consommant l'eau dans les bâtiments municipaux par des équipements à faible consommation (ex. : appareils certifiés WaterSense).



**54 %** des municipalités ont optimisé les pressions à l'installation de production d'eau potable et **44 %** ont optimisé les pressions sur le réseau à l'aide de régulateurs de pression.



**Toutes les municipalités ayant un réseau de distribution** ont adopté une réglementation sur l'utilisation de l'eau pour éviter le gaspillage. De plus, **66 %** des municipalités appliquent la réglementation par un système progressif de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.

## 7. FAITS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE

- 💧 Toutes les municipalités dotées d'un réseau de distribution d'eau potable conforme participent à la Stratégie, ce qui implique :
  - la réalisation d'un bilan d'eau pour évaluer les indicateurs de performance ;
  - la mise en place d'un plan d'action en économie d'eau ;
  - la mise en place d'un programme de recherche et de réparation de fuites si les indicateurs de pertes d'eau n'atteignent pas les objectifs ;
  - l'adoption et l'application d'une réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau potable ;
  - la mesure, l'enregistrement de données et la vérification des instruments de mesure de l'eau distribuée qui se font de façon progressive pour améliorer la fiabilité des résultats des indicateurs de performance.
- 💧 Ajout de clauses d'écoconditionnalité aux programmes d'aide financière du MAMOT pour les projets d'infrastructures en eau, rendant obligatoire l'approbation annuelle du [Formulaire de l'usage de l'eau potable](#)<sup>4</sup> par le MAMOT.
- 💧 Intégration de l'[Enquête sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada](#) dans le Formulaire de l'usage de l'eau potable afin d'alléger le nombre de demandes aux municipalités.
- 💧 Sensibilisation des citoyens à l'économie d'eau dans une centaine de municipalités dans le cadre du [Programme d'économie d'eau potable](#).
- 💧 Distribution de plus de 3 760 trousseaux pédagogiques pour sensibiliser les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du primaire à l'économie d'eau potable dans le cadre du programme éducatif [Fantastiko](#) et création de l'activité [Compareau](#) pour le préscolaire.
- 💧 Distribution de plus de 25 340 trousseaux d'économie d'eau dans le cadre du [Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie](#).
- 💧 Révision du Code de construction pour [interdire l'installation d'équipements surconsommant l'eau](#)<sup>5</sup> et pour [interdire l'installation des systèmes de climatisation ou de refroidissement à l'eau potable sans boucle de recirculation](#)<sup>6</sup>.
- 💧 Mise en place d'une équipe de soutien technique au MAMOT pour accompagner les municipalités dans leurs démarches d'économie d'eau potable.
- 💧 Mise en place et application d'une politique d'économie d'eau dans les réseaux de la santé, des cégeps et des universités ainsi qu'à la Société québécoise des infrastructures.
- 💧 Plus de 800 personnes aiment la page Facebook [Je consomme EAUtrement](#).

---

<sup>4</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/outils-aux-municipalites/#c5898>

<sup>5</sup> Ces équipements surconsommant l'eau sont les toilettes de plus de 6 litres par chasse, les urinoirs à réservoir de chasse automatique ainsi que les urinoirs de plus de 1,9 litres par chasse.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations, consultez la [Gazette officielle du Québec, 29 avril 2015, 147<sup>e</sup> année, no 17](#).

## 8. CONCLUSION

Selon les données du Bilan 2014 :

- 💧 la quantité d'eau distribuée par personne par jour a été réduite de 24 % par rapport à l'année 2001. L'objectif 2016, qui visait une réduction de 20 %, est atteint ;
- 💧 49 % des municipalités se situent sous le 1<sup>er</sup> quartile canadien 2006 pour la quantité d'eau distribuée ;
- 💧 77 % des municipalités ont atteint l'objectif de réduire les pertes d'eau potentielles à un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée et à un maximum de 15 m<sup>3</sup>/d/km ;
- 💧 la majorité des réseaux de distribution ont été auscultés et environ 28 000 fuites d'eau ont été réparées depuis 2012 ;
- 💧 les pertes d'eau potentielles, qui sont de 26 % par rapport à la quantité d'eau distribuée et de 27 m<sup>3</sup>/d/km, demeurent élevées.

Les étapes suivantes de la Stratégie permettront un raffinement des données au cours des prochaines années. Ainsi :

- 💧 la mesure de la consommation d'eau permettra de départager le volume d'eau engendré par les consommations de celui occasionné par les pertes d'eau pour outiller les municipalités et les propriétaires d'immeubles dans leur démarche d'économie d'eau ;
- 💧 la vérification annuelle de la précision des instruments de mesure, qui est en cours, permettra d'avoir de meilleures données concernant les volumes d'eau distribués ;
- 💧 l'amélioration des connaissances démographiques, qui est en cours, permettra d'avoir des données plus spécifiques concernant le nombre de personnes desservies par les réseaux de distribution d'eau potable.

## 9. OUTILS DE SOUTIEN DISPONIBLES

En collaboration avec les [partenaires de la Stratégie](#), plusieurs formations et publications ont été réalisées et sont disponibles sur le [site Web de la Stratégie](#)<sup>7</sup>.

### Général

- 💧 [Document officiel](#) de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 💧 [Vidéo](#) « La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable en 1 minute »
- 💧 [Publication](#) sur la Tournée régionale d'information pour les municipalités
- 💧 [Formulaire](#) de l'usage de l'eau potable
- 💧 [Conférences Web](#) sur le Formulaire de l'usage de l'eau potable
- 💧 [Outils de promotion](#) de la Stratégie
- 💧 [Répertoire](#) de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable

### Bilans

- 💧 [Rapports annuels de l'usage de l'eau potable et bases de données](#)
- 💧 Bilan de l'année 2011 de la Stratégie
  - [Article](#) « Bilan de l'an 1 »
  - [Vidéo](#) de la conférence au congrès INFRA 2012
- 💧 Bilan de l'année 2012 de la Stratégie
  - [Article](#) « Bilan de l'an 2 »
  - [Vidéo et présentation](#) de la conférence au congrès INFRA 2013
- 💧 Bilan de l'année 2013 de la Stratégie
  - [Article](#) « Bilan de mi-mandat »
  - [Vidéo et présentation](#) de la conférence au congrès INFRA 2015

### Économie d'eau et les municipalités

- 💧 Guide « L'économie d'eau potable et les municipalités »
  - [Volume 1](#)
  - [Volume 2](#)
- 💧 [Guide](#) « Les programmes d'économie d'eau pour les petites et moyennes municipalités »
- 💧 [Modèle](#) de règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 💧 [Article](#) « Des municipalités se distinguent en économie d'eau potable »
- 💧 [Article](#) « 10 étapes pour une utilisation efficace de l'eau potable »
- 💧 [Vidéo](#) « Enjeux de l'économie d'eau potable pour les petites municipalités »
- 💧 [Vidéo](#) « Ville de Québec : un réseau de distribution d'eau potable amélioré »

### Économie d'eau et les institutions

- 💧 [Guide](#) méthodologique d'audit de l'usage de l'eau en milieu institutionnel ([Annexes](#))
- 💧 [Conférences](#) de la Journée thématique sur la gestion de l'eau potable 2013 de l'AGPI<sup>8</sup>

### Contrôle actif des pertes d'eau

- 💧 [Manuel M36](#) « Audits, bilans d'eau et programmes de réduction des pertes »
- 💧 [Modèle](#) de devis pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable
- 💧 [Vidéo](#) sur les bonnes pratiques municipales de contrôle des pertes d'eau

---

<sup>7</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/>

<sup>8</sup> Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels

## **Compteurs d'eau**

- 💧 [Manuel M22](#) « Dimensionnement des branchements de service et des compteurs d'eau »
- 💧 [Manuel M6](#) « Compteurs d'eau : choix, installation, essais et entretien »
- 💧 [Guide](#) d'achat de compteurs d'eau

## **Coût et sources de revenus des services d'eau**

- 💧 [Rapport](#) du coût et sources de revenus des services d'eau
- 💧 [Vidéo et présentation](#) de la conférence au congrès INFRA 2014
- 💧 [Article](#) « Le coût des services d'eau »
- 💧 [Vidéo](#) « L'importance de connaître le coût des services d'eau »
- 💧 [Mise à jour](#) de l'Évaluation économique de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et du Rapport concernant l'instauration d'une tarification de l'eau réalisés en 2006.

## **Gestion durable de l'eau en horticulture ornementale**

- 💧 [Dépliant](#) « Économiser l'eau d'arrosage »
- 💧 [Bulletin](#) « Stratégie pour économiser l'eau d'arrosage »
- 💧 [Site Web](#) « Arroser tout en économisant l'eau »



Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire

Québec 